

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 18

Présents : 16

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage
25/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10...03/2026

et publication du :

10...03/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HUTCHINSON Yvan.

Etaient présents :

M. HUTCHINSON Yvan, M. MARQUE Arnaud, Mme ALLIOT Pascale, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme GUISLAIN Nathalie, M. BASECQ Ludovic, Mme VAN EECKE Sylvie, M. DUMONT Denis, Mme LEFEBVRE Christine, M. DUBOIS Xavier, Mme BOULANGER Florence, M. MOUVEAUX Stéphane, Mme ANNAERT Christelle, M. JOURDAIN Pierrick, Mme TYBOU Julie, M. DUBOIS Guy

Procuration(s) :

Mme CAREY Pascale donne pouvoir à Mme GUISLAIN Nathalie, M. PACCOU Patrick donne pouvoir à Mme LEFEBVRE Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme CAREY Pascale, M. PACCOU Patrick

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DUMONT Denis

Numéro interne de l'acte : 2026-02

Objet : Fondation du Patrimoine - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'abondement aux dons collectés pour les travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Laurent et du Monument aux Morts

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Par délibération 2025-23 en date du 02 juin 2025, la commune a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux de rénovation du clocher et du cadran de l'Eglise Saint-Laurent ainsi que la restauration du Monument aux Morts.

Comme tout monument, ces deux éléments du patrimoine de la commune subissent les affres du temps et bénéficient régulièrement d'intervention et nécessitaient des travaux. En effet, l'Eglise présentait des signes de dégradation avec le temps notamment la présence de lichens et de mousse sur le clocher. Concernant les cloches et l'horloge ; l'horloge doit être remplacée et le moteur de la cloche du glas est hors-service suite un impact du paratonnerre lors d'un coup de foudre en 2024.

De plus la présence de pigeons rendait nécessaire l'installation d'un dispositif anti-pigeons. Il est également nécessaire de procéder au nettoyage des deux statues situées devant l'Eglise et leur peinture ainsi que le monument aux morts.

L'objectif principal de ces travaux est d'assurer la préservation et la protection durable de ces édifices historiques tout en garantissant leur bonne conservation pour les générations futures.

La collecte de dons est terminée et il convient maintenant d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine afin de régir les conditions de versement des dons de la Fondation du Patrimoine vers la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Denis DUMONT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PREMESQUES
Le Maire,

Yvan HUTCHINSON

